ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 35592

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre de l'intérieur sur la situation des personnes titulaires d'un permis de conduire dont le capital initial n'est plus de douze points (ou de 6 points pour les permis probatoires). La mise en place du dispositif du permis à points depuis le 1 juillet 1992 conduit les conducteurs à une gestion au mieux du capital de points. Le fichier national des permis de conduire assure le suivi des points des différents permis. Aussi, elle souhaiterait connaître à ce jour le nombre total de permis de conduire dont le capital initial était de 12 points et dont le capital de points est aujourd'hui à 0 point.

Données clés

Auteur : Mme Véronique Louwagie
Circonscription : Orne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35592
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 août 2013, page 8319
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)